



LE JOURNAL DES CÔTERAINS

Au fil des pages

- Vous avez 16 ans en 2009
- Eau et assainissement :
Information sur deux options prises par
Les élus précédents et actuels
- Une nouvelle révision du PLU
- Bientôt du nouveau pour nos poubelles
- La parole aux Associations :
 - Les enfants de la Côte d'Aime et la musique
 - Notre école à la Côte d'Aime
 - Des nouvelles du Club l'Amitié
 - Rencontres d'hier et d'aujourd'hui
 - Association C.R.I.S.T.A.L.
 - Les Eclaireurs du Bresson
 - Un mot du Président de l'ACCA
 - L'Assemblée Générale du S.I.
- infos utiles

Le mot du Maire



Vous avez entre les mains le premier numéro du «Journal des Côterains », bulletin municipal de la Côte d'Aime. Ce nouvel outil de communication, d'information et d'échange, vient ainsi compléter le site internet communal (www.lacotedaime.com). Dans un premier temps ce bulletin paraîtra deux fois par an et comportera huit pages d'information. Il pourra être étoffé au fil du temps en fonction des besoins. Afin de rester dans un coût tout à fait raisonnable, il sera édité en noir et blanc. Vous pourrez néanmoins le consulter en couleur, sur notre site internet.

Vous y trouverez, entre autres, des articles expliquant et développant les décisions importantes prises en conseil municipal, tels que l'évolution du PLU, les travaux en cours et les projets d'aménagement.

Ce bulletin ne sera pas uniquement la « voix » du conseil municipal.

Chacun pourra prendre part à la rédaction d'articles concernant, par exemple, la vie des associations, la vie de chaque village, le patrimoine communal.

Cet échange d'informations renforcera ainsi les liens entre les habitants de notre commune. Vos remarques et suggestions seront les bienvenues. Elles feront évoluer ce bulletin et participeront ainsi à son intérêt et à son développement.

Michel OUDARD.

VOUS AVEZ 16 ANS EN 2009

Pensez au recensement !

Il est **obligatoire** pour tous, garçons et filles, à l'âge de 16 ans. ATTENTION, l'attestation de recensement est obligatoire pour se présenter aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique, par exemple, le Bac ou le permis de conduire. Pour se faire recenser, il faut se présenter à la mairie, dans le mois anniversaire des 16 ans, muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

EAU ET ASSAINISSEMENT **INFORMATION SUR DEUX OPTIONS PRISES** **PAR LES ELUS PRECEDENTS ET ACTUELS**

1 – SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

Vous en avez entendu parler, et si ce n'est fait, vous risquez d'en avoir des échos. Vous avez peut-être vu avec l'un de nos employés communaux, deux jeunes qui s'employaient à ouvrir des regards et noter des informations. Ce sont des gens de la Société ALP'EPUR, retenue sur appel d'offres en février 2008.

Cette étude permet de faire le bilan de nos ressources en eau, de recenser les dates de réalisation des adductions et distributions, de tester l'étanchéité des réseaux, d'établir le comparatif entre l'eau facturée et le débit des captages, d'évaluer les volumes de fuite (bassins et autres), de faire l'état d'efficacité de notre système de lutte incendie et bien d'autres analyses qui déboucheront sur des mesures à prendre et travaux à envisager.

Cette opération n'a pas pour but de nous décharger de la gestion de l'eau mais bien de la conserver avec les gens et les moyens qui sont les nôtres. Cependant, pour notre investissement sur ce réseau, nous sollicitons l'aide de l'Etat qui conditionne les subventions à l'obligation de l'application des normes et décrets de la Santé Publique.

Il reste à réaliser un contrôle nocturne à Pierrolaz, afin de déterminer une fuite supposée. Nous nous excusons auprès des habitants qui pourraient être dérangés cette nuit là.

Nous aurons également à l'avenir un plan papier et un plan informatisé de l'ensemble de nos installations, ce qui nous permettra de répondre plus facilement à toutes vos demandes.

2 – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Il a pour but de répondre aux obligations de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques (article 54).

C'est ainsi que par appel d'offres en janvier 2008, nous avons confié cette étude à la Société ALP'EPUR.

Cette opération permettra de faire l'état des réseaux existants en recensant tous les éléments que nous ne possédions pas sur nos plans (profondeur d'implantation, diamètre, qualité des collecteurs et autres éléments de recollement).

L'ensemble des réseaux de la commune fera l'objet d'un plan unique papier et informatique.

En parallèle de cette opération, l'entreprise relève tous les éléments visibles de collecte des eaux pluviales, définit le parcours enterré de ces réseaux de façon à les faire figurer sur le plan d'ensemble.

C'est dans le cadre de ce plan que nous vous avons fait parvenir un questionnaire qui va permettre de faire ressortir des éléments d'analyse importants. Un bravo aux Côterains en général qui ont répondu à 62 % alors que le pourcentage habituel dans ce cas ne dépasse pas 30 %.

En deuxième phase a été mis en place, au comptage des eaux usées à Aime, un système automatique qui prélève un échantillon tous les quarts d'heure sur dix jours. Les analyses permettront de qualifier les eaux rejetées et d'en tirer des enseignements.

D'autre part, dans la nuit du jeudi 26 février, de minuit à vendredi 5 H 45, Yves et moi-même avons accompagné et assisté Monsieur LEFEBRE d'ALP'EPUR pour mesurer les débits dans tous les regards de jonction d'antennes en déterminant les origines d'eaux parasites. En effet, un volume anormal d'eaux claires est rejeté dans ce réseau d'assainissement, facturé à chacun au tarif du traitement. Nous devons y remédier et serons sans doute obligés de faire des tests à la fumée et passage de caméra pour certains secteurs. Les personnes concernées par des rejets d'eaux indésirables seront informées et invitées à réaliser les travaux nécessaires.

Nous nous excusons auprès des personnes, qui lors de nos contrôles nocturnes, ont pu être dérangées dans leur sommeil.

En troisième phase, suite à tous ces relevés et analyses, ALP'EPUR doit nous préconiser les réparations à réaliser, nous indiquer les orientations à prendre concernant les extensions de réseaux, les solutions à envisager pour les habitations non raccordés sur Pierrolaz Ouest, Prébérard Est et Moulins, nous fournir une pré-étude de réseaux pluviales là où nous avons des problèmes aujourd'hui.

Ces deux études doivent prendre fin au début de l'été pour la première et à l'automne pour la seconde.

Joël COLLOMB,
Adjoint



UNE NOUVELLE REVISION DU PLU

En février 2008, l'ancien Conseil Municipal approuvait le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme), le premier du genre qui venait remplacer le POS (Plan d'Occupation des Sols).

Dans son contenu, un PLU est bien plus complet qu'un POS, dans la mesure où ce document d'urbanisme n'est pas qu'un document graphique assorti d'un règlement, mais il inclut désormais un PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Ce PADD définit la politique de la commune en matière de développement, urbain en particulier.

Le nouveau conseil a décidé de mettre en révision ce nouveau PLU.

Certains pourront se demander : pourquoi déjà une révision ?

Sans toutefois remettre en cause les orientations du PADD de l'ancien Conseil, il nous est rapidement apparu certains soucis à la fois administratifs, techniques et juridiques, issus de l'application de ce PLU, à savoir :

- tout d'abord un vice de forme sur le déroulement de la procédure administrative du PLU qui rendait de fait, ce document **très vulnérable en cas de contentieux.**

- ensuite, des problèmes d'application du règlement d'urbanisme sur **les zones indexées en Z** (dans ces zones, les constructions sont possibles à condition de ne pas infiltrer les eaux pluviales dans les terrains déjà sensibles au phénomène de glissement de terrain) qui n'étaient, par ailleurs, pas équipées de dispositifs collectifs de collecte des eaux pluviales.

D'une façon très générale, **il est également apparu récemment de nouvelles règles et outils définissant les modalités d'aménagement de nouvelles zones constructibles** sur notre commune :

- la commune a lancé des études de **schémas directeurs en matière d'eau potable et d'assainissement**, schémas devenus obligatoires désormais pour recevoir des subventions sur les travaux liés à ces domaines (et ils sont très importants sur notre commune). Les **résultats** de ces derniers doivent conduire la commune à **programmer un certain nombre d'aménagements dans le domaine de l'eau et l'assainissement**, tant dans le cadre de gros entretiens et renouvellements qu'en prévision de nouvelles zones constructibles. **Le nouveau PLU devra donc être mis en cohérence avec ces choix.**

- dans le domaine de l'électricité, la donne a également changé dans la mesure où désormais ce sont les **communes (et non plus EDF) qui prennent la maîtrise d'ouvrage des travaux de création de nouveaux réseaux dus aux nouvelles constructions.** Il y a donc nécessité de connaître, avant toute nouvelle urbanisation, les coûts de ces réseaux.

- par ailleurs, la loi permet désormais à une commune d'instaurer les **PVR (Participations pour Voiries et Réseaux)**, qui permettent de financer la viabilisation de nouveaux secteurs en faisant participer les riverains concernés pour tout ou partie des travaux.

Pour résumer, **avant de rendre désormais constructible une nouvelle zone, il convient d'estimer les frais de viabilisation de ce secteur**, en cohérence avec les budgets communaux et il ne va pas forcément être possible de rendre constructibles toutes les zones de la commune en même temps.

C'est pourquoi, **à travers le PLU, la commune va pouvoir définir des priorités.**

Dans d'autres domaines, certains points du règlement sont à affirmer pour aller :

- dans le sens de la **préservation du patrimoine bâti** dans les villages anciens, avec un renforcement du règlement d'urbanisme dans ces zones ;

- dans le sens de la **préservation des zones agricoles**, avec un travail sur les possibilités d'implantation de nouvelles exploitations, en cohésion avec la **qualité du paysage.**

Le Cabinet « Atelier 2 » a été retenu à l'issue d'un appel d'offre pour nous aider à rédiger ce nouveau document et Monsieur POUTISSOU, Architecte ayant une expérience de trente ans dans ce domaine, assisté de Madame REY, travaillent activement depuis début janvier avec les adjoints et élus de la commission d'urbanisme.

Ce projet fera, conformément à la loi, l'objet d'une concertation et d'une enquête publique, **l'objectif étant d'aboutir à l'approbation d'un nouveau PLU pour juin 2010.**

Marie-Paule NULLANS,
Adjointe

BIENTOT DU NOUVEAU POUR NOS POUBELLES

La Communauté de Communes a pris la décision, avec notre accord, de **modifier le dispositif de ramassage des ordures ménagères.**

La raison de ce changement est une **meilleure gestion, moins coûteuse pour les usagers**, qui permettra de ne pas subir d'augmentation de la taxe des ordures ménagères dans les prochaines années.

Des containers ronds enterrés seront installés dans chacun des villages.

L'inconvénient est qu'ils seront moins nombreux que les bacs actuels. Mais ils ont l'avantage d'offrir les trois sortes de ramassage à chaque emplacement : déchets / emballages-papiers / verres.

Vous pourrez bientôt découvrir l'emplacement choisi pour votre hameau sur votre panneau d'affichage.

Xavier BONNET-EYMARD,
Adjoint



La parole aux associations

Les enfants de la Côte d'Aime et la musique

C'est au sein de l'Espace Musical (l'école de musique de la Communauté de Communes du Canton d'Aime) que de très nombreux enfants de la Côte d'Aime pratiquent chaque semaine la musique.

C'est d'abord à l'école du Villard que tous les enfants sont sensibilisés, grâce aux interventions musicales hebdomadaires de Sophie CHAUTARD (musicienne intervenante). Depuis plus de dix ans, l'équipe d'enseignants réalise des projets musicaux en partenariat avec l'Espace Musical d'Aime : concert avec l'Harmonie d'Aime et l'association post-scolaire, foire de Tarentaise, clip vidéo, veillée d'antan, concert musique des Andes, concert des Pas d'Soucis, construction d'un orgue et découverte de la musique baroque, concert apéritif, concert rencontre avec la chorale des aînés de la commune ...

C'est ensuite des enfants qui pratiquent un instrument de musique, le chant ou le théâtre, chaque semaine dans les locaux de l'Espace Musical à Aime. Il est à noter que les enfants de la Côte d'Aime représentent 19 % des élèves inscrits (second rang après Aime). Si vous vous promenez dans les différents hameaux de la commune, vous pourrez entendre des enfants répéter leurs morceaux de musique au saxophone, à la flûte traversière, au violon, à la batterie, au piano, à la guitare, à la trompette, à la voix ...

A l'occasion de la fête de la musique, tous les enfants vous attendent très nombreux au concert qu'ils vous offriront, en partenariat avec le Syndicat d'Initiative,

**sur la place de la mairie de la Côte d'Aime
le mardi 16 juin à partir de 18 H 00**

Jean-Claude CHAUTARD



Notre école à la Côte d'Aime

Le 3 mars dernier, c'était Carnaval dans notre école, et nous, les enfants de la Côte d'Aime, nous avons sortis nos plus beaux déguisements pour fêter cet événement !

Certains Côterains ne connaissent peut-être pas très bien l'école primaire qui se situe au Villard. Alors voici ce que nous pouvons vous dire d'elle :

Nous sommes **60 enfants** répartis en 3 classes : les maternelles (petite, moyenne et grande section), les CP/CE1 et les plus grands en CE2/CM1/CM2.

Notre école est toute neuve, ce qui nous permet d'apprendre et de nous divertir aussi dans de beaux locaux : nous avons une salle de travaux manuels, une salle d'informatique avec environ 10 ordinateurs et même une petite salle de sport ! Notre grande cour nous permet de nous « éclater en récré ».

Côté sport, on entretient notre forme en pratiquant l'athlétisme et la gym (à Aime au gymnase), la piscine en automne et bien entendu : le ski en hiver et patin à glace pour les maternelles,...

Si on veut manger à l'école, c'est possible : on apporte nos repas, qui sont réchauffés, et Sabine, Marylène s'occupent de nous le temps de midi. Nous avons notre petite cantine à disposition. Si nos parents travaillent, pas de problème : un système de **garderie** est même prévu le matin et le soir.

On travaille mais on n'oublie pas de s'amuser un peu ou d'apprendre autrement : Sophie, qui vient toutes les semaines nous initier à la musique nous aide à préparer un grand spectacle pour la fin d'année.

On assiste aussi à plusieurs spectacles : ce sont vraiment de bons moments avec les copains.

Les plus grands, pour illustrer leurs cours de sciences, iront visiter l'électrobus au Planay.

D'ici la fin de l'année, nos maîtresses ont prévu de nous faire découvrir un peu mieux nos montagnes : l'été, ça peut être aussi sympa que l'hiver !...et puis, peut-être un spectacle de cirque.

Bien sûr, on a encore plein d'idées pour l'année prochaine !

Samedi 16 mai après-midi, à partir de 14 H 00, on organise une fête autour de notre école : tout le village est invité, alors venez nous retrouver !

Les élèves de l'Ecole

Des nouvelles du Club l'Amitié

Les 67 membres adhérents au Club l'Amitié ne s'ennuient pas à la Côte d'Aime !

Ils se retrouvent un mercredi sur deux pour satisfaire leur plaisir de jouer aux cartes, au scrabble, au rummikub ou à d'autres jeux, et parfois aussi pousser la chansonnette. A ce propos, une vingtaine de personnes motivées se réunit une fois par mois pour entretenir leur voix et se remémorer les chants d'école ou de jeunesse.

Les plus sportifs participent aux sorties de la Forme organisées par la Fédération : skis ou raquettes l'hiver, randonnées l'été.

Des voyages d'une journée sont prévus : la Bresse en mai, le Grésivaudan en septembre.

L'événement le plus important est la préparation de la **Fête de la St Laurent**. Cette année, elle est prévue le 2 août. Retenez bien cette date !

Nous remercions les artisans et les artistes qui participent à l'animation de cette journée.

Si d'autres personnes ont des idées pour rendre plus vivante cette fête au village, qu'elles n'hésitent pas à contacter la présidente, Mme Félicie SILVESTRE (0479556257) ou tout autre membre du Club.

Agnès GIRARD

**Film : « Rencontres d'hier et d'aujourd'hui »**

Historique : le Syndicat d'Initiative de la Côte d'Aime travaille à recueillir la mémoire des anciens :

Un premier film a été fait par Daniel TRUEL sur Albert OLLINET qui a fabriqué toute sa vie le **Beaufort**. Ce film de 10 mn est actuellement projeté à la Fruitière transformée en petit musée et montré aux visiteurs.

Nathalie DUNAND, institutrice cette année-là à l'école primaire du Villard, a fait travailler les CM1 et CM2 qui ont produit un film où une des élèves interroge sa grand-mère sur **la manière de se rencontrer** à la Côte d'Aime dans sa jeunesse et l'évolution jusqu'à maintenant.

C'est en partant de ce film que Bernadette BONNET-EYMARD et Nathalie DUNAND ont élaboré le projet de faire un film sur la base d'interviews de personnes représentatives des différentes couches de la population de la commune.

Les enfants de toutes les classes du primaire ont appris avec Sophie CHAUTARD des chants que les anciens leur ont donnés. Ils ont pu manier la caméra sous la direction de Daniel TRUEL. Ils se sont interviewés entre eux. Ils ont pu, lors d'une fête avec le Club l'Amitié, écouter la chorale des anciens et chanter eux-mêmes devant leurs grands-parents.

C'est avec cette base, le travail des enfants et les interviews, que Bernadette BONNET-EYMARD et Nathalie DUNAND ont réalisé le film « Rencontres d'hier et d'aujourd'hui » qui dure trois quarts d'heure.

Contenu : ce film se veut être un support pédagogique pour faire réfléchir petits et grands sur la vie à la Côte d'Aime il y a 50 ans et plus, en comparaison avec notre manière de vivre maintenant. Ce qui peut être facilement transposé à toutes les petites communes de montagne en Tarentaise ou ailleurs.

Les deux premiers chapitres sont centrés sur la vie d'avant où la solidarité était naturelle, parce-que vitale, étant donné que les villageois vivaient entre eux. Ils avaient de nombreuses occasions de se rencontrer dans le travail aux champs, au bassin pour laver le linge, lors des veillées, des bals, mais aussi autour du ski...

Les deux chapitres suivants sont centrés sur les rencontres aujourd'hui avec les modes de vie qui ont changé. La population de la Côte d'Aime est maintenant très diversifiée : beaucoup sont partis. Il y a de nouveaux arrivants. La vie moderne fait que l'on a le confort chez soi, la voiture, la télévision, internet, et que l'on n'a pas forcément besoin de créer des liens dans la commune.

Sans vouloir être passéiste, ce film pose la question du besoin de mieux connaître ses racines, de communiquer avec ses voisins, et aussi de s'entraider. Il met en lumière la beauté des hameaux et des paysages ainsi que la richesse des souvenirs de ses habitants.

Autour du film : nous sommes en train de faire un certain nombre de DVD avec les interviews qui ont été collectées pendant le film. Certains sont déjà à la bibliothèque de la Côte d'Aime et peuvent être empruntés. Il y a aussi sous forme de DVD, des interviews audio, réalisées dans les années 80 sur le « Versant du Soleil » auprès de personnes âgées de Granier, Valezan et de la Côte d'Aime, mises à la disposition du public.

Nous souhaitons que ce travail continue ; des projets sont en cours : Daniel TRUEL est chargé de faire un film sur Joannès et son musée et nous avons l'intention de faire intervenir des professionnels pour continuer ce travail de collectage de la mémoire du pays.

Bernadette BONNET-EYMARD



Association C.R.I.S.T.A.L Haute-Tarentaise
(Comité de Réflexion et d'Information sur la Santé Touchant à l'Alcoolisme)

Association n° 0731005511- 73210 LA COTE D'AIME
Tél : (0) 479 556 214 / (0) 479 556 663 – www.a-cristal.com
Courriel : info@a-cristal.com

Notre association, créée le 4 AVRIL 2002, a pour objet d'aider les personnes **dépendantes de l'alcool** à effectuer des démarches nécessaires à leur guérison. Nous nous efforçons à faire de la **prévention** et de l'**information** sur la consommation au niveau de la jeunesse.

Nous avons pu mettre en place les opérations suivantes :

- affiches distribuées dans les centres de santé et sociaux, tracts dans les cabinets médicaux,
- prévention auprès de la jeunesse en mettant des affiches dans les points de rencontre jeunesse et par des rencontres avec les jeunes :
 - une réunion tous les 1^{ers} vendredi de chaque mois à l'espace associatif cantonal d'Aime
 - réunion réservée aux jeunes du canton toutes les semaines : lieux de rencontres donnés par sms ou courriels (toujours pas de salle)
 - réunion précarité RMIstes : sur appel téléphonique des centres sociaux ou autres, nous nous déplaçons dans la mesure du possible ou choix de la rencontre.

Cette année, notre association va relancer l'opération « **Rallye Jeunesse Santé** » qui devrait avoir lieu le 6 juin 2009 au plan d'eau de Macôt. Nous attendons les autorisations.

Nous avons des contacts réguliers avec les assistantes sociales ou les centres sociaux des mairies et cantons.

OBJECTIFS 2009/2010 :

- affichage à thème,
- une étude est en cours pour essayer d'avoir une salle où les jeunes pourront se rencontrer, afin d'améliorer et de développer la prévention et de mettre en place une campagne de réflexion jeunesse, par le biais d'actions et de réunions fréquentes (2 par mois). Sachez que cette initiative nous a été demandée par les jeunes, suite aux actions déjà menées avec eux et pour eux.
- site Web
- création et organisation d'un festival de musique (afin d'attirer cette catégorie de personnes), concours de photos, de graph, de films, de textes... sur les thèmes de la prévention de l'alcoolisme bien sûr, mais aussi sur tout autre sujet qui peut faire l'objet de prévention (projet pour août 2009 en collaboration avec les jeunes).
- invitation d'autres associations à nos réunions.

Cordialement,
Daniel SERVAJEAN

Les Eclaireurs du Bresson

L'Association « les Eclaireurs du Bresson » tient une place importante dans notre commune de la Côte d'Aime.

Jusqu'à ce jour, seize présidents et pas moins d'une soixantaine de membres ont participé à la bonne marche de cette association qui est la plus ancienne de notre commune.

Cette association, qui a vu le jour en 1936, n'a cessé d'être et n'a eu à aucun moment des années de répit.

Les concours de ski de l'époque ont connu un grand succès et ce n'est qu'à partir des années 80 que l'on a commencé à découvrir le ski de fond. Le chalet du ski, quant à lui, a vu le jour en 1982 et fut construit entièrement par des bénévoles, nombreux à cette époque. Celui-ci ne cesse de fonctionner avec tout le charme qu'il possède.

La pratique de la raquette à neige est venue compléter les autres activités.

Des activités, il y en a tout au long de la saison hivernale et toute l'équipe se fait une joie d'accueillir les vacanciers ainsi que les gens du pays, même s'ils ne sont pas toujours très nombreux.

Malgré tout, notre équipe continue à vous proposer des sorties nocturnes sur les traces du Yeti, des ballades en raquettes ou en ski de randonnée, tout cela dans la bonne humeur !

Alors, si vous n'avez pas encore eu l'occasion de côtoyer nos Eclaireurs, prenez votre courage à deux mains et le reste suivra.

N'oubliez pas de consulter notre site internet : www.eclaireursdubresson.fr sur lequel vous pourrez voir notamment de nombreuses photos d'hier et d'aujourd'hui.

Gilles GIRARD



Un mot du Président de l'ACCA

Un nombre important d'animaux (tels que cerfs, chevreuils, biches, sangliers) erre sur le territoire de la commune. Nous vous recommandons d'être prudents et vigilants lorsque vous sillonnez les routes du Versant du Soleil, le soir ou la nuit.

Christian PELLOUX

Assemblée générale du Syndicat d'Initiative

Cette assemblée générale aura lieu le Vendredi 10 avril 2009 à 18 H 00 à la Salle des Fêtes
 Nous ferons le bilan de l'année écoulée, et surtout, parlerons des projets pour les mois à venir : spectacles, fêtes, entretien du patrimoine, visites école d'autrefois, église, fruitière, moulin ...
 Venez nombreux pour échanger et pourquoi pas participer !

Merci.

Jean-Louis SILVESTRE



soit par mail (famillegirardjmg@aol.com), soit par téléphone (Gisèle au 04 79 55 66 46)
 ou encore sur papier libre adressé à :
 Commission Communication - Mairie de la Côte d'Aime

INFOS UTILES

Mairie	04 79 09 70 62	Heures d'ouverture au public : - mardi de 14 H 00 à 17 H 00 - mercredi de 14 H 00 à 17 H 30 - vendredi de 09 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00 www.lacotedaime.com
Syndicat d'initiative	04 79 55 69 25	Heures d'ouverture (saison d'hiver) : - lundi et mercredi de 09 H 00 à 12 H 00 - vendredi de 14 H 30 à 17 H 00 + le lundi de 13 H 30 à 16 H 30 durant les vacances scolaires de la zone A si.lacotedaime@free.fr
Bibliothèque	04 79 09 74 69	Heures d'ouverture : - mardi et mercredi de 14 H 00 à 16 H 00 - vendredi de 18 H 00 à 19 H 00